Code	D15F03E02P01					
Dénomination du poste	Chef du service de la Gestion des Moyens					
Emploi de rattachement	Manager Opérationnel de la gestion administrative et des Affaires Générales					
Position hiérarchique	Directeur régional  Directeur provincial  Chef du service provincial de la Gestion des Moyens					
Mission	Assurer la gestion des ressources humaines et des affaires gé direction provinciale.	inéra	iles d	de la		
Principales	Libellé A		Pondérations *			
activités et			Р	F	С	
tâches	Centraliser les besoins de la Direction provinciale en moyens et ressources et veiller à leur satisfaction.		х			
	Assurer la gestion des crédits alloués à la Direction provinciale			х		
	Assurer l'approvisionnement des services de la Direction provinciale en matériels et consommables.			х		
	Réceptionner et stocker le matériel et mobilier de bureau, fournitures de bureau et informatiques.		х			
	Gérer le patrimoine de la Direction provinciale et établir son inventaire.		х			
	Assurer la veille sur l'intégrité, la sauvegarde et la maintenance des matériels et équipements de la Direction provinciale.				х	
	Veiller à l'hygiène et la sécurité des locaux de la Direction provinciale.			х		
	Assurer la gestion des moyens logistiques nécessités par l'action des différentes entités de la Direction provinciale.		х			
	Assurer la gestion des affaires du personnel relevant de la Direction provinciale et tenue des dossiers administratifs du personnel.			х		

	Exécuter les prévisions budgétaires de la Direction provinciale.					
	Evaluer les besoins en formation des différents Services de la X  Direction provinciale.					
	Participer aux études portant sur les ressources humaines.					
	Assurer la gestion du parc automobile de la Direction provinciale.					
	Assurer la gestion des stocks de la Direction provinciale.					
	Contribuer à l'élaboration d'un bilan pour synthétiser et documenter les activités de la Direction Provinciale et par voie de conséquence de la Direction régionale					
Compétences	Savoir	Missions institutionnelles		"		
Clés		GRH				
		Droit de la Fonction publique				
		Procédures de gestion administratives et financières				
		Gestion et maintenance des matériels et équipements				
		Comptabilité publique				
		Rédaction administrative				
	Savoir- faire	Appliquer les procédures de gestion administrative et budgétaire				
		Gérer des approvisionnements				
		Gérer la maintenance des matériels et équipements				
		Mettre en œuvre la comptabilité budgétaire				
		Gérer la logistique				
		Utilisation de l'outil informatique				
		Réglementation relative aux marchés publics				
		Réglementation de la gestion intégrée de la dépense.				
		Organiser et conduire une communication;				
		Elaborer des bilans et des notes de synthèses;				
		Utiliser les TIC.				
	Savoir-	Sens de la responsabilité et de l'intérêt général				

	être Ca	pacité d'adaptation à des situations diverses.			
	At	tentif aux besoins du personnel.			
Principaux	<ul> <li>Gestion des cré</li> </ul>	Gestion des crédits alloués à la Direction provinciale, assurée.			
résultats attendus		Approvisionnement des services de la Direction provinciale en matériels et consommables, assuré.			
		Matériel et mobilier de bureau, fournitures de bureau et informatiques, réceptionnés et stockés.			
	<ul> <li>Patrimoine de l</li> </ul>	Patrimoine de la Direction provinciale, géré, et son inventaire établi.			
	– Veille à l'hygièr	Veille à l'hygiène et la sécurité des locaux de la Direction provinciale assurée.			
		Gestion des moyens logistiques nécessités par l'action des différentes entités de la Direction provinciale, assurée.			
		Gestion des affaires du personnel relevant de la Direction provinciale et tenue des dossiers administratifs du personnel, assurées.			
	– Prévisions bud	Prévisions budgétaires de la Direction provinciale, effectuées.			
		l'élaboration d'un bilan pour synthétiser et documenter les activités provinciale et la Direction régionale assurée.			
Indicateurs de	<ul> <li>Traçabilité de</li> </ul>	e la gestion des crédits matériels et fournitures documentée.			
résultats		le la mise à disposition du personnel, dans les délais, des moyens et écessaires pour la réalisation du Programme prévisionnel d'actions de la ocumentée.			
	<ul> <li>Situations ad</li> </ul>	ministratives du personnel à jour.			
	<ul> <li>Reportings re</li> </ul>	égulièrement établis et communiqués selon le processus défini.			

\* E : exceptionnelle

P : Périodique F : fréquente C : courante.